

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

\*\*\*\*\*

MIISTERE DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU HAUT NKAM

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE BANA

\*\*\*\*\*

Email: [communedebana@yahoo.com](mailto:communedebana@yahoo.com)



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
LOCAL DEVELOPMENT

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

UPPER NKAM DIVISION

\*\*\*\*\*

BANA COUNCIL

\*\*\*\*\*

BP : 35

MAITRE D'OUVRAGE :

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de BANA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE LA  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BANA

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 01/DC/C.BANA/SP/ST/CIPM/2024 DU

POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE  
PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES  
PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE  
DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE  
L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE

Financement : FEICOM, Exercice 2024

Imputation : 222 250

**DOSSIER DE CONSULTATION**

*Septembre 2024*

En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

Numéro vert CONACINACC HOTLINE: 1517 (Appel Gratuit/Free Call)

## **TABLE DES MATIERES**

### **I. AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION**

Modèle par voie d'affichage  
Modèle par Lettre de Demande

### **II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Contenu du Dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

Langue de l'offre

Éléments constitutifs d'une offre recevable

Monnaie de l'offre

Durée de validité de l'offre

Les conditions de dépôt des offres

L'ouverture des plis et leur évaluation

L'attribution du marché

### **IV. FORMULAIRES MODÈLES POUR CONSTITUER LA COTATION**

A. LETTRE DE COTATION

B. CADRE BORDEREAU DES PRIX

C. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

D. LETTRE COMMANDE

### **V. DOSSIER TECHNIQUE**

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Bordereau Estimatif des Quantités et Cadre du bordereau des prix unitaires

Les éléments techniques du soumissionnaire avant la signature du contrat

NOTE DE PRESENTATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT NKAM

COMMUNE DE BANA



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
LOCAL DEVELOPMENT

WEST REGION

UPPER NKAM DIVISION

BANA COUNCIL

BP : 35

Email: [communedebana@yahoo.com](mailto:communedebana@yahoo.com)

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION**

**N° 01/DC/C.BANA/SP/ST/CIPM/2024 DU**

**POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE  
PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES  
PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE  
DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE  
L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE**

***NOTE DE PRESENTATION***

Au Cameroun, la malnutrition, le retard de croissance, l'émaciation, l'obésité, le diabète de type 2 continuent d'être un problème majeur de santé publique et développement local en dépit des efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires. Dans la Commune de Bana, l'obésité, la malnutrition, la prévalence de l'obésité, du diabète de type 2, hypertension, accident vasculaire cérébral chez les enfants de moins de 5 ans sont devenus les tueurs silencieux chez les enfants depuis les quinze dernières années. Elle est caractérisée par un double fardeau nutritionnel marqué à la fois par la persistance des carences nutritionnelles (malnutrition chronique, surcharge pondérale et carences en micronutriments). La malnutrition affecte surtout les enfants de moins de 5 ans.

Dans l'optique de réduire l'exposition des populations et surtout des enfants aux maladies dues à la mauvaise alimentation, il sera question : (i) de mettre en place un plan national de lutte contre la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans ; (ii) de créer un dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourrissons ; (iii) de renforcer la sécurité sanitaire des aliments mis sur le marché et consommés par les populations ; (iv) de mettre en place un mécanisme de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle adapté au contexte socio culturel du Cameroun ; (v) d'améliorer l'accès des populations à un régime alimentaire sain et équilibré.

Raison pour laquelle nous demandons à la Commission Interne de Passation des Marchés, de lancer en urgence cette Demande de Cotation.

BANA, le ..0..1 NOV 2024

Le Maire de la Commune de BANA,  
(Maire d'Ouvrage)



*Fanga Jean Baptiste*

**I. AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE  
DE COTATION PAR VOIE D'AFFICHAGE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

\*\*\*\*\*

MIISTERE DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU HAUT NKAM

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE BANA

\*\*\*\*\*

Email: [communedebana@yahoo.com](mailto:communedebana@yahoo.com)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
LOCAL DEVELOPMENT

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

UPPER NKAM DIVISION

\*\*\*\*\*

BANA COUNCIL

\*\*\*\*\*

BP : 35

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION**

**N° 01/DC/C.BANA/SP/ST/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_**

**POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

**IMPUTATION : BIP 2024**

Le Maire de la commune de Bana (Autorité Contractante) lance pour le compte de sa commune et sur financement FEICOM exercice 2024, un **AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/C.BANA/SP/ST/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE**

objet	CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE
LOCALISATION	BANA
Numéro du Projet	N° 01 /DC/C-BNA/CIPM/2024
Délai d'Exécution (En jours calendaires)	90 JOURS
Cout prévisionnel	48 000 000 (quarante -huit millions) francs CFA
Participation et origine	La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée.
Cautionnement provisoire <i>NB : la caution de soumission doit être timbrée</i>	960 000 (neuf cent soixante mille) francs CFA

**NB : tous les documents émis par les impôts doivent être timbrés**

Un AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION incluant les conditions de soumission, un descriptif des fournitures et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition des éventuelles entreprises soumissionnaires par l'Autorité Contractante (Le Maire de la commune de BANA) Le dossier d'AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION peut être consulté puis retiré au Secrétariat Particulier du Maire de la Commune de BANA contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de 75 000 (soixante quinze mille) FCFA à la Recette municipale de BANA, dès publication de la présente demande de consultation, tous les jours ouvrables, entre 7h heures 30 et 15 heures 30.

<b>Date limite et lieu de remise des offres</b>	Le ..... <b>28 NOV 2024</b> ..... à 11 heures à la Mairie de BANA
<b>Date et lieu d'ouverture des plis</b>	Le .... <b>28 NOV 2024</b> ..... .. à 12 heures dans la salle des actes de la mairie de BANA
<b>Durée de validité des offres</b>	L'offre restera valable pendant une période de 60 (soixante) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

Les soumissionnaires présentant des offres aberrantes seront disqualifiés suivant la procédure réglementaire prescrite, à savoir l'obtention de l'avis de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), après avoir, au préalable, interrogé le soumissionnaire concerné.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Particulier de la mairie de BANA dès publication de la présente AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION.

BANA le **10 NOV 2024**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA  
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Copies

- ARMP/OU (pour publication et archivage) ;
- DDMINMAP ;
- ODMINEPAT ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Affichage.
- Chrono/Archives



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
 \*\*\*\*\*  
 MIISTERE DE LA  
 DECENTRALISATION  
 ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
 \*\*\*\*\*  
 REGION DE L'OUEST  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTEMENT DU HAUT NKAM  
 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE DE BANA  
 \*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
 PEACE - WORK - FATHERLAND  
 \*\*\*\*\*  
 MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
 LOCAL DEVELOPPMENT  
 \*\*\*\*\*  
 WEST REGION  
 \*\*\*\*\*  
 UPPER NKAM DIVISION  
 \*\*\*\*\*  
 BANA COUNCIL  
 \*\*\*\*\*  
 BP : 35

Email: [communedebana@yahoo.com](mailto:communedebana@yahoo.com)

**CONSULTING APPLICATION**

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/C.BANA/SP/ST/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE

<b>Object</b>	POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION N DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE
<b>Localisation</b>	Bana ,
<b>Project number</b>	N°00 /DC/C-BANA/CIPM/2024
<b>Delivery deadline</b>	90 DAYS
<b>Estimated cost</b>	48 000 000 (fourteen millions) CFA francs
<b>Participation and origin</b>	Participation in this invitation to tender is open to national enterprises registered under Cameroonian law with proven experience.
<b>Provisional bid bond</b>	960 000 (nine hundred thousand and sixty ) francs CFA

The Consulting file includes the submission conditions, the works description and the contracting conditions are put at the disposal of enterprise by the Contracting Authority (THE BANA MAYOR). The consulting application can be acquired from the Tender Board Private secretary to the mayor of Bana against presentation of receipt of a non-refundable amount of 75 000 F (seventy five thousand) CFA Francs pay at the BANA municipal treasury. The publication of the present consulting file will be on working days as from 7: 30 am to 3: 30 pm.

Limited date and place of submission	on ..... <b>12.8 NOV 2024</b> ..... at 11 : 00 am at tender boards of BANA council
Date and place of opening of bids	on ..... <b>12.8 NOV 2024</b> ..... at 12 : 00 am in BANA council
Validity of offers	Bidders will remain committed to their offers for <b>ninety (90) days</b> from the deadline set for the submission of tenders

The contracting authority will award the contracts to the bidder whose bid is evaluated to be the least cost, fulfilling the technical and financial capacities required. Bidders who present anomalously low bids would be disqualified following regulation in place, which prescribes obtaining the expertise of Public Contract Regulatory Agency (PCRA) after seeking explanation from the bidder concerned.

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Senior divisional office secretariat.

BANA THE **01 NOV 2024**  
 THE MAYOR OF BANA COUNCIL  
 (Contracting Authority)

Copies

- DDMINMAP/HNK ;
- DDMINEPAT/HNK ;
- ARMP/WEST ;
- CIPM ;
- BILLBOARD.



*Banga Jean Baptiste*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT NKAM

COMMUNE DE BANA

Email: communedchana@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
LOCAL DEVELOPMENT

WEST REGION

UPPER NKAM DIVISION

BANA COUNCIL

BP :

N° 01 L/C/BNA/SP/ 2024

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA, AUTORITÉ CONTRACTANTE AGISSANT  
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE BANA**

**AUX ENTREPRISES :**

Objet : Invitation à soumissionner

Nom du Projet	POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE
Localisation	BANA
Numéro du Projet	N° 01 /DC/C-BNA/SP/CIPM/2024
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	90 jours

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration des conditions sanitaires, la Commune de BANA a obtenu un financement du FEICOM exercice 2024, POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE

Nous vous prions de considérer la présente comme notre invitation à nous soumettre votre meilleure offre pour l'exécution de ces fournitures.

Un dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à votre disposition par l'Autorité Contractante.

Ledit dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION peut être retiré au Secrétariat Particulier du Maire de la Commune de BANA contre présentation d'une quittance de versement de la somme de 75 000 (soixante quinze mille) FCFA à la Recette municipale de BANA dès publication de la présente demande, tous les jours ouvrables, entre 7 heures 30 minutes et 15 heures 30 minutes.

Veillez noter que la date limite de réception des offres est fixée au **28 NOV 2024** à **11heures**.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de recevoir nos très sincères salutations.

Copies

- ARMP/OU (pour publication et archivage) ;
- DDMINMAP ;
- DDMINEPAT ;
- DDMINTP ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Affichage.
- Chrono/Archives



le **01 NOV 2024**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA  
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

## II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

### 1. Contenu du Dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

Le présent dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION décrit les équipements faisant l'objet du marché, fixe les conditions de remise d'une offre et les règles d'attribution, et stipule les conditions de contrat applicables au marché. Par sa participation, le soumissionnaire reconnaît avoir examiné et accepté les instructions, les conditions et les spécifications contenues dans le dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION.

### 2. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

### 3. Éléments constitutifs d'une offre recevable

Pour être recevable, l'offre devra être établie avec un (01) original et six (06) copies, et comprendre les éléments constitutifs suivants :

- La Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après : (modèle IV, A), datée et signée
- Le Bordereau Quantitatif et Estimatif dûment rempli (modèle IV, B), daté et signé
- Le projet de Lettre Commande, paraphé à chaque page (suivant le modèle IV, D),

### 4. Monnaie de l'offre

Les prix de l'offre seront libellés en Francs CFA.

### 5. Durée de validité de l'offre

L'offre restera valable pendant une période de 60 (soixante) jours calendaires.

### 6. Les conditions de dépôt des offres

6.1. Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à l'adresse indiquée dans la AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION.

6.2. L'enveloppe cachetée portera le nom du projet avec la mention "A n'ouvrir qu'en présence de la Commission Interne de Passation des Marchés de Bana".

6.3. Le Soumissionnaire prendra soin de séparer les trois parties de son offre dans un document unique, chaque partie constituée des pièces suivantes :

#### a. Pièces Administratives comportant :

1. L'attestation d'immatriculation timbrée ;
2. attestation de conformité fiscale timbrée ; (original)
3. Une attestation de non exclusion des marchés publics signée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Pièce produite en Original) ;
4. Une attestation de non faillite par le greffe du tribunal de grande instance du lieu de siège de l'entreprise ; (original)
5. Un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale signée par le chef centre Régional CNPS ou un représentant ; (original)
6. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;
7. La quittance d'achat de la AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION (original) ;

8. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 960 000 (neuf cent soixante mille) francs FCFA (pièce produite en original, et conforme au modèle) ;
9. Le projet de lettre de cotation rempli, Paraphé sur chaque page, signé et daté à la fin
10. Le registre de commerce certifié.

**NB :** En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet. Les pièces 8, 9 et 10 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

- Toutes les pièces ci-dessus exigées seront produites en version originale lorsqu'il est ainsi demandé, ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, en cours de validité.
- Les pièces devront être rangées dans l'ordre ci-dessus, et séparées les unes des autres par un intercalaire de couleur autre que le blanc.

**b. Pièces Techniques constituées :**

- Des références de l'Entreprise (justifier avec les copies des premières et dernières pages des contrats ;
- De l'attestation de capacité financière supérieure à 4 (quatre) millions de FCFA ;
- Des formulaires renseignés joints en annexe ;
- Du prospectus de chaque équipement ;
- Être agréé par le Ministère de la Santé Publique.

**NB :** les références ne sont pas exigées pour les entreprises âgées de moins de trois (03) ans

**c. Offre Financière :**

- La Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après : IV, A), datée, timbrée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaire daté et signé (BPU) (voir modèle en annexe)
- Le Bordereau Quantitatif et Estimatif dûment rempli (modèle IV, B), daté et signé.

**7. Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être parvenues à l'adresse indiquée dans la AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION, avant la date et l'heure fixée dans la AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

**8. Ouverture des plis**

8.1. Les plis seront ouverts en séance de la Commission interne de passation des marchés dans la salle des Actes de la Commune de Bana en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION.

8.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission interne, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

**9. Évaluation des offres**

La Commission interne, procédera à l'évaluation des offres et pourra si nécessaire désigner un expert dans le domaine pour l'accompagner dans l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant :

0. vérification de la conformité des pièces administratives pour tenir compte des défaillances au moment de l'attribution

1. Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire.

2. Vérification que le Bordereau Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé.
3. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires.
4. Élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant.
5. Vérification dans l'offre classée moins disante, de la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé.
6. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans le Chapitre III du présent dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION.

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié et satisfait aux conditions minimales de qualifications imposées, la Commission interne de Passation des Marchés le proposera comme adjudicataire à l'Autorité Contractante.

Si l'offre du soumissionnaire moins disant ne satisfait pas aux conditions de qualifications minimales imposées, l'offre sera écartée et la Commission interne de Passation des Marchés procédera à l'examen de l'offre du soumissionnaire classée seconde dans l'ordre du tableau récapitulatif établi par ordre croissant des montants des cotations. Cette procédure peut se répéter en cas d'offres incomplètes ou de soumissionnaires vérifiés non qualifiés.

La Commission interne de Passation des Marchés établira un rapport d'évaluation détaillé concluant sur une recommandation à l'Autorité Contractante, de l'attribution du marché.

#### Critères éliminatoires

1. Absence de caution de soumission à l'ouverture ;
2. Obtenir une note inférieure à 70% sur les critères essentiels ;
3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. Non-conformité des offres ;
5. Absence d'une pièce administrative et non régularisée, dans les 48 h ;
6. Absence de l'original de la quittance d'achat de la DC.

#### Critères essentiels

##### **A) PIECES TECHNIQUES CONSTITUTIVES :**

- Des références de l'Entreprise (justifier avec les copies des premières et dernières pages des contrats);
- De l'attestation de capacité financière supérieure à 10 (dix) millions de FCFA ;
- Des formulaires renseignés joints en annexe ;
- Du prospectus de chaque équipement.
- Des références de l'Entreprise (justifier avec les copies des premières et dernières pages des contrats);

##### **B) OFFRE FINANCIERE**

- La Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après : IV, A), datée, timbrée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaire daté et signé (BPU) (voir modèle en annexe)
- Le Bordereau Quantitatif et Estimatif dûment rempli (modèle IV, B), daté et signé.
- Avoir livré au moins 02 (deux) marchés de matériels et/ou de prestations médico-sanitaires humaines ou vétérinaires dont le montant TTC est supérieur ou égal 50 000 000 FCFA dans les administrations publiques et parapubliques pendant les deux dernières années

#### **10. L'attribution du marché**

10.1. L'autorité Contractante attribuera le marché aux soumissionnaires présentant l'offre évaluée la moins disante, remplissant les capacités techniques et financières requises. Les soumissionnaires présentant des offres aberrantes seront disqualifiés suivant la procédure réglementaire prescrite, à savoir l'obtention de l'avis de l'ARMP, après avoir, au préalable, interrogé le soumissionnaire concerné.

10.2. L'autorité Contractante invitera le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de 05 jours ouvrables. Le dossier administratif comprendra :

- La carte de contribuable,
- L'attestation de non redevance fiscale,
- Une attestation de l'ARMP de non exclusion des marchés,
- Une attestation de non faillite par le greffe du tribunal de grande instance du lieu de siège de l'entreprise
- Un certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis-à-vis de la sécurité sociale signé par le chef de centre CNPS ou un représentant ;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;
- La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres (original) ;
- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 960 000 (neuf cent soixante mille) francs FCFA ;
- Le projet de lettre de cotation rempli. Paraphé signé et daté ;
- Le registre de commerce certifié

**Ces certificats seront datés de moins de trois mois.**

10.2. Muni de ces certificats, L'autorité Contractante, établira un procès-verbal d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission de Passation des Marchés.

10.3. Si le soumissionnaire déclaré attributaire provisoire ne peut constituer un dossier administratif satisfaisant, **dans un délai de 05 jours ouvrables** L'autorité Contractante, établira un procès-verbal confirmant la défaillance du soumissionnaire à présenter son dossier administratif et le remettra au Président de la Commission interne de Passation des Marchés de Bana qui devra se réunir à nouveau et soumettre un rapport d'évaluation amendé, justifiant du rejet de l'offre initialement retenue, et établissant une nouvelle recommandation conforme à l'évaluation.

10.4. Si L'autorité Contractante, n'accepte pas la recommandation d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Bana, il établira un procès-verbal justifiant de son refus sur base objective et le remettra au Président de la Commission interne de Passation des Marchés de Bana qui devra se réunir à nouveau. En cas de désaccord sur les conclusions de l'évaluation et la sélection de l'attributaire, le MINMAP sera appelé à statuer.

10.5. Dans les 30 jours suivant la date de réception de l'offre, l'adjudicataire retenu sera invité à signer un contrat suivant le modèle et les conditions présentés au présent dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION.

## **11. Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Maires ou leurs représentants, les membres de la Commission Interne de Passation des Marchés de Bana, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

i) est coupable de « corruption »<sup>1</sup> quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité;

ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses »<sup>2</sup> quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;

iii) se livrent à des « manœuvres collusoires »<sup>3</sup> les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités;

iv) se livre à des « manœuvres coercitives »<sup>4</sup> quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.

v) se livre à des « manœuvres obstructives »

(aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe ci-dessus.

(a) Si le Client, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le présent Contrat.

## CHAPITRE I : GENERALITES

### Article1: Objet du marché

Le présent Marché a pour objet :LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, RÉGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE

### Article2: Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert.

### Article3: Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)

#### *3.1. Définitions générales*

- L'Autorité Contractante (AC), est le Maire de la Commune de Bana. Il veille à la conservation des originaux des documents des marchés et à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation.

<sup>1</sup> Aux fins de la présente clause, le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public. Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent.

<sup>2</sup> Aux fins de la présente clause, le terme « personne ou [...] entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution.

<sup>3</sup> Aux fins de la présente clause, le terme « personnes ou entités » fait référence à toute personne ou entité qui participe au processus d'attribution des marchés, soit en tant que potentiels attributaire, soit en tant qu'agent public, et entreprend d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif.

<sup>4</sup> Aux fins de la présente clause, le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution

- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des travaux est: Le DDMAP/Haut Nkam.
- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Commune de Bana
- Le Chef de service du marché est le chef service des marchés de la Commune de Bana;
- Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du marché est le Chef de Service Départemental du Patrimoine de la Haut Nkam;
- Le Maître d'Œuvre est le Chef de District de Santé de Bafang;
- L'entrepreneur est.....;
- Le bailleur de fonds (financement) est le FEICOM.

### 3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est le Maire de la Commune de la Bana,
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Maire de la Commune de la Bana,
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est l'Agent Comptable du FEICOM,
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Secrétaire Général de la Commune de Bana.

### 3.3. Attributions de la mission de contrôle, Maître d'Œuvre.

3.3.1. Missions : Il établit les ordres de service à caractère technique, approuve des plans d'exécution des ouvrages, le projet d'exécution et les plans de recollement. Il établit aussi contradictoirement avec le cocontractant les attachements des travaux exécutés.

Dans le cadre de sa mission de contrôle de la réalisation physique des marchés publics, prescrite à l'article 34(1) du Décret 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics, les représentants de l'Autorité Contractante descendront régulièrement sur le terrain afin de s'assurer de l'effectivité de la réalisation des prestations objet du marché. A cet effet, ils auront libre accès au chantier et à tous les documents contractuels ou informations, liés à l'exécution du marché.

### Article 4: Langue, loi et réglementation applicables

- 4.1. La langue utilisée est le Français et / ou l'Anglais.
- 4.2. L'entrepreneur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### Article 5: Pièces constitutives du marché (CCAG Article4)

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité:

1. La lettre de soumission;
2. La soumission de l'entrepreneur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP);

5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité: les bordereaux des prix unitaires; l'état des prix forfaitaires; le détail ou le devis estimatif; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires;
6. Plans, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques [*Insérer et indiquer, le cas échéant, les noms et références*];
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux mis en vigueur par arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007;
8. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché. [*Insérer et indiquer, le cas échéant, les noms et références*].

**Article 6 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. Loi n°2023/0019 du 16 Décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
2. Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
4. La Lettre circulaire n°005/LC/MINMAP/CAB du 3 JUILLET 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
5. la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
6. les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;
7. la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
8. la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
9. le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
10. le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;
11. le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
12. le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
13. le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
14. l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
15. la Circulaire N°007/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
16. la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
17. la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

18. 17. la Circulaire n°000005/LC/MINMAP/CAB du 26 décembre 2023 relative à la mise en oeuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des bâtiments et des travaux publics;
19. la Circulaire n°00007/LC/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des DTAO ( Dossier Type d' Appel d' Offres)
20. Circulaire N°0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
21. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;
22. les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché.

#### **Article 7 : Communication (CCAG Article 6 et 10 complétés)**

7.1 Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

a) Dans le cas où l'entrepreneur est le destinataire :

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au chef de service son domicile, et dès achèvement des travaux, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de Bana chef-lieu de la Région dont relèvent les travaux.

b) Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire:

Monsieur le: *MAIRE* avec copie adressée dans les mêmes délais, à l'Autorité contractante au Chef de service, à l'ingénieur, au Maître d'Œuvre, le cas échéant.

c) Dans le cas où l'Autorité Contractante en est le destinataire :

Monsieur le Maire de la Commune de Bana (Autorité Contractante): avec copie adressée dans les mêmes délais, au Représentant du Maître d'Ouvrage, au Chef de service, au Maître d'Œuvre et à l'Ingénieur le cas échéant.

7.2. L'entrepreneur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Œuvre, avec copie au Chef de service.

#### **Article 8 : Ordres de service**

Le Cocontractant dispose d'un délai de sept (07) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié par Maître d'Ouvrage (son représentant) au Cocontractant, avec copie Chef de service, à l'Ingénieur, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur.

Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de service, à l'Ingénieur, au Maître d'œuvre, au MINMAP et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés et notifiés au Cocontractant par le Maître d'œuvre avec copie au Chef de service, au Minmap et à l'Ingénieur.

Les ordres de service valant mise en demeure seront signés et notifiés au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, au MINMAP, à l'Ingénieur et au

Maître d'œuvre.

Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, seront signés par l'Autorité Contractante sur proposition du Maître d'œuvre après avis de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service du Marché et au Minmap.

**Article 9 : personnel de l'entrepreneur (CCAG Article 15 complété)**

9.1- L'Entrepreneur devra veiller à employer par spécialité en nombre suffisant, un personnel ayant de l'expérience et des qualités nécessaires pour la bonne exécution des prestations objets de la présente Lettre Commande.

9.2- L'Entrepreneur devra en permanence et à sa charge, prendre toutes les dispositions pour prévenir toute action illégale, séditeuse ou répréhensible de se employés.

9.3- L'Entrepreneur emploiera uniquement des cadres expérimentés et compétentes ainsi que le personnel d'appui qualifié nécessaire à la bonne exécution des prestations. Le Chef de service du marché et l'ingénieur du marché se réservent le droit de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour l'hygiène, la sécurité et la bonne exécution du marché.

9.4- Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service du Marché. En cas de modification, l'Entrepreneur fera le remplacement par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale.

9.5- En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront à l'agrément de l'ingénieur dans les quinze (15) jours calendaires qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. L'Ingénieur disposera alors de huit (08) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service du Marché. Passé ce délai les listes seront considérées comme approuvées.

9.6- Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel résiliation du marché tel que visé à l'article 38 ci-dessous ou d'application de pénalités.

9.7- L'Entrepreneur utilisera le matériel approprié pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

9.8- L'Entrepreneur est tenu de remplacer immédiatement tous ceux qui lui sont signalés par le Chef de service du Marché comme compromettant la bonne exécution des prestations.

**ARTICLE 10 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

*Les prestations du Fournisseur comprennent : la construction, l'achat des équipements, livraison, l'installation et la maintenance pendant la période de garantie. Il s'agit notamment :*

**I - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DES PATATES A CHAIRE ORANGE EN FARINE :**

LOT 100 : TRAVAUX PREPARATOIRES

LOT 200 : TERRASSEMENT

LOT 300 : FONDATIONS

LOT 400 : MACONNERIE EN ELEVATION

LOT 500 : CHARPENTE COUVERTURE  
 LOT 600 : MENUISERIE METALLIQUE  
 LOT 700 : ELECTRICITE  
 LOT 800 : PEINTURE  
 LOT 900 : PLOMBERIE ASSAINISSEMENT  
 LOT 1000 : VRD

## II- EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DES PATATES EN FARINE

Designation	Caractéristiques
Bacs de lavage	Bidon plastique coupé en deux parties
Découpeuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Capacité : 500-700kg/h</li> <li>○ Puissance moteur : 3kw</li> </ul>
Râpeuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Capacité: 500kg/h</li> <li>○ Acier inoxydable</li> <li>○ Puissance moteur: 3kw</li> </ul>
Presse hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Capacité : 300-500kg/h</li> <li>○ Force de presage :50T</li> </ul>
Déhydrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Capacité : conteneur 10 pieds</li> <li>○ Résistances chauffantes</li> <li>○ Isolation thermique</li> <li>○ Ventilateurs</li> <li>○ Eléments de sécurité et de régulation</li> </ul>
Broyeur à cyclone	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Capacité : 800-1000kg/h</li> <li>○ Puissance moteur : 10kw</li> </ul>
friteuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Source d'alimentation gaz</li> </ul>
Pétrin (occasion)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Capacité: 50kg</li> </ul>
Balance numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Capacité: 500kg</li> </ul>
Formation à la prise en main des équipements et de leur petite maintenance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utilisation de la découpeuse, déhydrateur, broyeur, tamis vibrant, râpeuse, presse hydraulique, friteuse, boudineuse, pétrin. Maintenance préventive.</li> </ul>
Formation la production de la farine de patate, de production de fécule de patate, de fabrication de spaghettis et de production de chips de patate.	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Choix des patates, lavage, tranchage, séchage, broyage, tamisage, râpage, pressage, lavage, évaluation de la qualité de la farine, conservation, utilisation de la farine de patate, Bonnes pratique d'hygiène et sécurité.</li> </ul>
Transport de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> <li>○</li> </ul>
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formateurs (mécanicien, thermicien, producteur de farine)</li> </ul>

### III- SENSIBILISATION ET FORMATION

#### PROGRAMME DE REALISATION DES INITIATIVES SPECIFIQUES ET SENSIBLES A LA NUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE

##### Titre du Projet :

« Projet d'intervention communale à résultats rapides pour la réduction de la prévalence de la malnutrition aigüe, du retard de croissance et la surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans dans la commune de Bana »

##### I- Objectifs du projet :

###### • Objectif général

Globalement, le projet vise à prévenir et améliorer l'état nutritionnel du couple mère - enfant et de réduire le taux de mortalité infantile lié à la malnutrition.

###### • Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agit de :

- Organiser une réunion de lancement au sein de la commune ;
- Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes (femmes, hommes, adolescents) membre des associations féminines sur les bonnes pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le WASH (Eau hygiène et assainissement), le dépistage précoces de la malnutrition chez les enfants âgés de 6-59 mois, le suivi de croissance des enfants , le dépistage de la malnutrition chez les femmes enceinte et allaitante, l'hypertension et le diabète gestationnel et ensuite le remplissage des outils de collecte de capitalisation des données ;
- Faire le dénombrement des enfants de 0-59 mois couplé au screening exhaustif de la malnutrition chez les enfants de 6-59 mois, puis le référencement des CAS MAS (Malnutrition Aigüe Sévère) dans les CNAS (Centre de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère ambulatoire) ;
- Organiser les plaidoyers communautaires dans les villages satellite de la commune ;
- Faire le suivi de croissance et l'évolution de la masse pondérale des enfants de 6-59 mois au sein des associations féminines ;
- Le dépistage précoce de la malnutrition, de l'hypertension artérielle et le diabète gestationnel chez la femme enceinte ;
- Aménager un espace communal pour la transformation de la patate douce à la chair orange;
- Equiper les infrastructures réaliser pour les rendre opérationnelle ;
- Mettre à la disposition des associations féminines des semences de patate douce à la chair orange pour leur multiplication ;
- Organiser les sensibilisations de masse, porte à porte et les sensibilisations de masse sur les thématiques liés à l'ANJE (l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant), et les bienfaits de la consommation de la patate à chair orange pour la lutte contre la malnutrition ;
- Organiser les séances des démonstrations culinaires des bouillies 5 Etoiles à base de la patate à la chair orangé et autres aliments locaux et enrichie en poudre de Moringa, y compris les repas équilibrés ;
- Contribuer à l'autonomisation de la femme et la jeune fille à travers les activités génératrice de revenu (Jardins potagers, jardins de case, transformation agro-alimentaire (beignets, gâteaux etc..), production des patates à chair orange et commercialisation etc. ...) ;

- Faire le suivi des cas dépistés MAM (Malnutrition Aigüe Modérée) et MAS (Malnutrition Aigüe Sévère) en communauté ;
- Enfin, son implémentation dans les communautés impactera les habitudes dans les ménages, les familles, les quartiers et finalement la communauté de manière globale

### Présentation des objectifs spécifiques rattachés aux résultats

N°	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats
1	Organiser des réunions de lancement au sein de la commune de Bana;	Une réunion de lancement a été organisée au sein de la commune de Bana
2	Former toutes les parties prenantes (femmes, hommes, adolescents) membre des associations féminines sur les bonnes pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le WASH, le dépistage précoces de la malnutrition chez les enfants âgés de 6-59 mois et ensuite le remplissage des outils de collecte de capitalisation des données	Au moins 60 associations féminines ont bénéficiés d'une formation sur les bonnes pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le WASH et le remplissage des outils de collecte de capitalisation des données
3	Organiser une campagne communale de porte à porte pour l'enrôlement de tous les enfants de 0 à 59 mois et des femmes enceintes dans le programme de Couverture de Santé Universelle du MINSANTE	Tous les enfants de 0 à 59 mois et des femmes enceintes de la commune sont enrôlés dans le programme de Couverture de Santé Universelle du MINSANTE à travers une campagne communale de porte à porte.
4	Faire le dénombrement des enfants de 0-59 mois couplé au screening exhaustif de la malnutrition chez les enfants de 6-59 mois , puis le référencement des cas MAS dans les CNAS ;	Une campagne de dénombrement des enfants de 0-59 mois couplé au dépistage et référencement des cas MAS a été organisée
5	Organiser les plaidoyers communautaires dans les villages satellite de la commune ;	Les séances de plaidoyer ont été organisées dans tous les villages, quartiers et campement pygmées de la commune
6	Faire le suivi de croissance des enfants au sein des associations féminines	Tous les enfants de moins de 5 ans ont bénéficiés d'un suivi de croissance en communauté
7	Le dépistage précoce de la malnutrition, de l'hypertension artérielle et le diabète gestationnel chez la femme enceinte	Les PEFA (femmes enceintes et allaitantes) ont bénéficiés du dépistage de la malnutrition, HTA (hypertension artérielle) et du Diabète gestationnel
8	Construire/ aménager une unité communale de transformation de la patate douce à la chaire orange dans la Commune	Une unité communale de transformation de la patate douce à la chaire orange est construite/aménagée
9	Equiper les infrastructures réaliser pour les rendre opérationnelle ;	Les unités de transformation de la patate sont équipées et opérationnelles

10	Mettre à la disposition des associations féminines des semences de patate douce à la chair orange pour leur multiplication :	Des semences de la patate douce à la chair orange sont mises à la disposition des associations des femmes pour multiplication et des grandes quantités de patate sont produites, consommées et revendu dans les usines de transformation
11	Organiser les sensibilisations de masse, porte à porte et sur les thématiques liées à l'ANJE, et les bienfaits de la consommation de la patate à chair orange pour la lutte contre la malnutrition	Les campagnes de sensibilisation porte à porte et de masse sont réalisées dans tous les villages, quartiers et campements pygmées de la commune de Bana
12	Organiser les séances des démonstrations culinaires des bouillies 5 Etoiles à base de la patate à la chair orangé et autres aliments locaux et enrichie en poudre de Moringa, y compris les repas équilibrés ;	Au moins 400 séances de démonstrations culinaires ont été organisées en communauté et au sein des associations féminines
13	Faire le suivi des cas dépisté MAM et MAS référés	Les enfants dépistés MAM ont été prise en charge en communauté et les parents ont bénéficiés du counseling individuel, les MAS sont suivis dans les ménages afin qu'ils respectent les posologies prescrites dans les CNAS
14	Impacter les habitudes dans les ménages, les familles, les quartiers et finalement la communauté de manière globale	Les habitudes alimentaires sont positivement impactées dans les communautés

## 2- Définir la stratégie de mise en œuvre en 5 points

- Implication des leaders traditionnels, religieux, administratif dans la mise en œuvre des activités ;
- Formation des parties prenante sur les différentes thématiques ;
- Collaboration avec le MINADER dans la mise en œuvre des jardins de case/ jardin potager et la culture de la patate à chair orangé y compris la transformation ;
- Collaboration entre la commune, les FOSA et les relais communautaires pour l'organisation des campagnes de dépistages précoces de la malnutrition et de référencement systématique des cas MAS et prise en charge, le programme de Couverture de Santé Universelle en vue de l'enrôlement systématique de tous les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les enfants vivants avec le VIH ;
- Partenariat avec les associations des femmes (production, transformation, démonstrations culinaires en communauté, dépistages précoces et référencement des CAS, suivi des cas, sensibilisation de masse et porte à porte sur les thématiques liées à ANJE etc. ...) ;
- Mettre en place un mécanisme de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle adapté au contexte socio culturel de la Commune.

### 3- Identification des acteurs et parties prenantes

Présenter les différents acteurs et parties prenantes

N°	Acteurs et partie prenantes	Rôles
1	ONG Locales	Mobilisation, sensibilisation et formation communautaire
2	MINSANTE	Appui technique dans les activités de santé et formation communautaire
3	MINADER	Appui technique dans les activités agricoles et transformation
4	RECCNUT	Accompagnement technique des Communes
5	COMMUNE	Identification des besoins Sensibilisation Coordination et suivi des activités du projet Appui à la réalisation du projet Maitre d'ouvrage
6	FEICOM	Financement Suivi technique et financier du projet
7	HELLEN KELER	Accompagnement technique
8	Leaders communautaires et Agents de santé communautaire	Accompagnement et suivi de proximité auprès des communautés bénéficiaires, sensibilisation des bénéficiaires pour leur forte implication

### 4- Présenter les bénéficiaires et leur implication à la mise en œuvre

N°	Bénéficiaires	Implication
1	Femmes enceintes et allaitantes	Bénéficiaires des actions de sensibilisation, des démonstrations culinaires, de dépistage précoce de la malnutrition et des bonnes pratiques de l'ANJE, du dépistage de l'hypertension artérielle, du diabète gestationnel, Y compris l'autonomisation à travers les AGR (activités génératrices de revenus)
2	Enfants	Bénéficiaires de l'alimentation améliorée et d'un meilleur suivi sanitaire, et hygiéno-diététique
3	Associations féminines	Bénéficiaires de la formation et des appuis pour la production de la patate douce à chair orange et la mise en place des jardins de case
4	Hommes et femmes membres de la communauté	Bénéficiaires de l'alimentation améliorée, des formations et d'un meilleur suivi sanitaire

### 5- Regrouper les activités suivant les 2 axes (investissement (80%) et Sensibilisation/formation 20%) et affecté un coût pour chaque activité

#### I- SENSIBILISATION

##### Taches

1	Organisation d'un atelier Communal de lancement et de sensibilisation des élus locaux, autorités administratives, traditionnelles et leaders associatifs sur la problématique de			
---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	la malnutrition et l'engagement de la Commune pour la prévention de Bana pour la réduction des effets auprès des enfants de moins de 5 ans dans les villages satellites			
2	Organisation du dénombrement couplé au screening exhaustif de la malnutrition et le référencement des cas			
3	Organisation de 3 campagnes communale d'enrôlement systématique des enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes dans le fichier national de la Couverture Santé Universelle afin de leurs permettre de bénéficier du package des soins gratuit de l'Etat dans les FOSA de la Commune de Bana			
4	Organiser les sensibilisations de masse, porte à porte sur les thématiques liées à l'ANJE, et les bienfaits de la consommation de la patate à chair orange pour la lutte contre la malnutrition			
5	Réunion de restitution des données obtenues, et d'impact positif			
	<b>Total Sensibilisation</b>			

### FORMATION

#### TACHE

1	Ateliers de formations des associations féminines, des femmes fonctionnaires, des femmes du secteur privé sur l'importance de de l'allaitement maternel jusqu'à l'Age de 2 ans et plus selon OMS			
2	Former toutes les parties prenantes (femmes, hommes, adolescents) membre des associations féminines sur les bonnes pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le WASH, le dépistage précoces de la malnutrition chez les enfants âgés de 6-59 mois et ensuite le remplissage des outils de collecte de capitalisation des données			
3	Organiser les séances des démonstrations culinaires des bouillies 5 Etoiles à base de la patate à la chair orangé et autres aliments locaux et enrichie en poudre de Moringa, y compris les repas équilibrés ;			
	<b>Total Formation</b>			
	<b>Total I + II</b>			

## 6- Définir un chronogramme de mise en œuvre

Axe	Convention de financement	Etude de faisabilité complète	DAO Demande de cotation Bon de commande	Différents Avis de non objection	Contractualisation	Exécution	Paiement	
Axe 1 investissement (80%)	Convention signée							
Axe 2 Sensibilisation / formation 20%								

## 7- Stratégie de pérennisation du projet en 5 points ?

- Développement des stratégies de suivi des activités au sein des associations féminines par la commune ;
- Solliciter l'accompagnement continue des autres sectoriels après la fin du projet (MINADER, MINSANTE et autres)
- Implication effective de tous les acteurs et parties prenantes dans toutes les phases de mise en œuvre du projet ;
- Adhésion et une appropriation des actions du projet par les populations cibles ;
- Intégration des activités de suivi post-projet dans les plans annuels et des budgets communaux ;
- Partenariat avec les associations des femmes ;
- Recherche des partenariats avec d'autres partenaires technico-financiers.

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DES  
TRAVAUX**

**I- DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DES PATATES A CHAIRE ORANGE EN  
FARINE**

N°	DESIGNATIONS	U	QTE	P.U	P.TOTAL
	<b>LOT 100 : TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
101	Nettoyage du site	m <sup>2</sup>	200		
102	Etude, installation du chantier et implantation	FF	1		
	<b>Sous total 100</b>				
	<b>LOT 200 : TERRASSEMENT</b>				
201	Nivellement de la plate-forme et démolition	m <sup>2</sup>	200		
202	Fouilles en rigole et en puits	m <sup>3</sup>	30		
	<b>Sous total 200</b>				
	<b>LOT 300 : FONDATIONS</b>				
301	Béton de propreté dosé à 200 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	1,00		
302	Agglos de 20x20 bourrés	m <sup>2</sup>	40		
303	Béton armé pour semelle filante, isolée, poteaux, dallage au sol et longrine dosé à 350 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	8,00		
	<b>Sous total 300</b>				
	<b>LOT 400 : MACONNERIE EN ELEVATION</b>				
401	Agglos creux de 15 x 20 x 40	m <sup>2</sup>	150		
402	Enduit au mortier de ciment dosé à 400kg/m <sup>3</sup> ép: 1.5cm	m <sup>2</sup>	300		
403	Béton armé pour poteaux, linteaux, Chainage	m <sup>3</sup>	4		
	<b>Sous total 400</b>				
	<b>LOT 500 : CHARPENTE COUVERTURE</b>				
501	Bois de charpente dur traité au xylamon pour fermes,pannes	m <sup>3</sup>	1		
501	Planche de rive	ml	30		
501	Tôle de rive	ml	30		
501	Tôle faitière	ml	12		
501	couverture bac alunervure de 5/10è - teinte naturelle	m <sup>2</sup>	60		
501	Goutière préfabriquée en acier	ml	30		
501	Descente d'eau en PVC	ml	8		
	<b>Sous total 500</b>				
	<b>LOT 600 : MENUISERIE METALLIQUE</b>				
601	fourniture et pose des Portes métalliques sur cadre en bois 140cmx220 cm	U	2		
602	fourniture et pose des Portes métalliques sur cadre en bois 70cmx220 cm	U	2		
603	fourniture et pose des grillages	m <sup>2</sup>	8		
604	grille anti-effraction pour les fenêtres en fer forgé	m <sup>2</sup>	8		

605	fourniture et pose des fenêtres en alu couissant y compris toutes les sujétions de pose	m <sup>2</sup>	0		
	Sous total 600				
	<b>LOT 700 : ELECTRICITE</b>				
701	Fourniture et pose des câbles T H 1,5 mm pour les lampes et interrupteurs et TH 2,5 mm pour les prises de courant, des fourreaux et appareillages ; fourniture et pose des lampes portail (hublot marque Mazda ou le Legrand) et branchement sur réseau existant, y/c toutes sujétions	Ens	1		
	Sous total 700				
	<b>LOT 800 : PEINTURE</b>				
801	Application de 02 couches de peinture acrylitique type PANTEX 1300 sur Murs extérieurs et intérieurs	m <sup>2</sup>	300		
802	Application de 02 couches de peinture Gycérophtalique type EMAIL A sur Menuiserie bois et métallique y compris deux couches d'antirouilles et soubassement	m <sup>2</sup>	50		
	Sous total 800				
	<b>LOT 900 : PLOMBERIE/ASSAINISSEMENT</b>				
901	réseau d'évacuation eaux vannes, eaux usées, siphon du sol ,wc chasse basse, etc...	ff	1		
902	Fosse septique pour 40 usagers y compris canalisations et regard de raccordement+puisard	ff	1		
	Sous total 900				
	<b>LOT 1000 : VRD</b>				
1001	Caniveau batonnés 30x30 tout autours du bâtiment	ml	40		
1002	Dallage exterieur autour du Bâtiment au sol dosé à 300kg/m <sup>3</sup>	m <sup>2</sup>	30		
1003	Dalettes pour caniveau, épaisseur 12 cm	ml	5		
	Sous total 1000				
	<b>MONTANT HORS TAXES</b>				
	<b>TVA: 19,25%</b>				
	<b>MONTANT NET A MANDATER</b>				
	<b>MONTANT TTC</b>				
Arrêté le présent devis au Montant TTC à la somme de .....(					
) Francs CFA					

*I- A INVESTISSEMENTS*

N°	DESIGNATIONS	U	QTE	P.U	P.TOTAL
	Achat du MUAC (Mid-upper arm circonference /bracelet de mesure du périmètre brachial) pour adulte et enfant, toise et balance glucomètre	u	445		
	Boutures de patate à chaire orange	u	40 000		
MONTANT HORS TAXES					
TVA: 19,25%					
MONTANT NET A MANDATER					
MONTANT TTC					
Arrêté le présent devis au Montant TTC à la somme de .....( )					
Francs CFA					

***II-DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE FARINE, DE FECUL, DE CHIPS ET DE PATATE DOUCE***

Designation	Caractéristiques	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
Bacs de lavage	Bidon plastique coupé en deux parties	20		
Découpeuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Capacité : 500-700kg/h</li> <li>o Puissance moteur : 3kw</li> </ul>	02		
Râpeuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Capacité: 500kg/h</li> <li>o Acier inoxydable</li> <li>o Puissance moteur: 3kw</li> </ul>	01		
Déhydrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Capacité : conteneur 10 pieds</li> <li>o Résistances chauffantes</li> <li>o Isolation thermique</li> <li>o Ventilateurs</li> <li>o Eléments de sécurité et de régulation</li> </ul>	01		
Broyeur à cyclone	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Capacité : 800-1000kg/h</li> <li>o Puissance moteur : 10kw</li> </ul>	01		
Balance numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Capacité: 500kg</li> </ul>	01		
Formation à la prise en main des équipements et de leur petite maintenance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Utilisation de la découpeuse, déhydrateur, broyeur, tamis vibrant, râpeuse, presse</li> </ul>	10h		

	hydraulique, friteuse, boudineuse, pétrin. Maintenance préventive.			
Formation la production de la farine de patate, de production de féculé de patate, de fabrication de spaghettis et de production de chips de patate.	o Choix des patates, lavage, tranchage, séchage, broyage, tamisage, râpage, pressage, lavage, évaluation de la qualité de la farine, conservation, utilisation de la farine de patate, Bonnes pratique d'hygiène et sécurité.	20h		
Transport de l'équipement	o	/		
Hébergement	o Formateurs (mécanique, thermicien, producteur de farine)	4 jours		
Total				

### III-DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR LA SENSIBILISATION ET FORMATION

#### I- SENSIBILISATION

Taches				
1	Organisation d'un atelier Communal de lancement et de sensibilisation des élus locaux, autorités administratives, traditionnelles et leaders associatifs sur la problématique de la malnutrition et l'engagement de la Commune pour la prévention de Bana pour la réduction des effets auprès des enfants de moins de 5 ans dans les villages satellites	1		
2	Organisation du dénombrement couplé au screening exhaustif de la malnutrition et le référencement des cas	1		
3	Organisation de 3 campagnes communale d'enrôlement systématique des enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes dans le fichier national de la Couverture Santé Universelle afin de leurs permettre de bénéficier du package des soins gratuit de l'Etat dans les FOSA de la Commune de Bana	2		
4	Organiser les sensibilisations de masse, porte à porte sur les thématiques liées à l'ANJE. et les bienfaits de la consommation de la patate à chair orange pour la lutte contre la malnutrition	30 villages /quartier		
5	Réunion de restitution des données obtenues, et d'impact positif	1		
<b>Total Sensibilisation</b>				
<b>FORMATION</b>				
<b>TACHE</b>				

1	Ateliers de formations des associations féminines, des femmes fonctionnaires, des femmes du secteur privé sur l'importance de de l'allaitement maternel jusqu'à l'Age de 2 ans et plus selon OMS	1		
2	Former toutes les parties prenantes (femmes, hommes, adolescents) membre des associations féminines sur les bonnes pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le WASH, le dépistage précoces de la malnutrition chez les enfants âgés de 6-59 mois et ensuite le remplissage des outils de collecte de capitalisation des données	30 villages/quartiers		
3	Organiser les séances des démonstrations culinaires des bouillies 5 Etoiles à base de la patate à la chair orangé et autres aliments locaux et enrichie en poudre de Moringa, y compris les repas équilibrés ;	200		
	<b>Total Formation</b>			
	<b>Total I + II</b>			

## RECAPITULATIF ET TOTAL DES TROIS DEVIS DISTINCTS

Désignation	Prix Total	Prix hors taxes	Prix TTC
CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DES PATATES A CHAIRE ORANGE EN FARINE			15 000 000
INVESTISSEMENTS			13 295 000
EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE FARINE, DE FECUL, DE CHIPS ET DE PATATE DOUCE			11 700 000
SENSIBILISATION ET FORMATION			8 000 000
TVA 19,25%	7 747 620		
IR 5,5%	2 213 606		
<b>TOTAUX 1+2+3+4</b>		<b>40 247 380</b>	<b>47 995 000</b>

#### IV. FORMULAIRES MODÈLES POUR CONSTITUER LA COTATION

##### A. LETTRE DE COTATION

##### B. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

##### C. DECLARATION DE QUALIFICATIONS

Formulaire C.1. Présentation de la Firme

Formulaire C.2. Déclaration de Non Faillite

Formulaire C.3. Déclaration de Non Exclusion/Non Suspension

Formulaire C.4. Déclaration d'Expérience de la Firme

Formulaire C.5. Format imposé de Curriculum Vitae (CV)

##### D. LETTRE- COMMANDE

##### E. Modèle pour les moyens en personnel et en matériel

##### A. LETTRE DE COTATION

Nom du Soumissionnaire	
Date	
Nom du Projet d'équipement	CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, RÉGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE
Numéro de Référence de la AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION	N° 01/DC/C-BNA/CIPM/2024

A l'attention du Maire de la commune de BANA (Autorité Contractante)

Monsieur, Madame,

Après avoir examiné le Dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION cité en référence, nous, soussignés, offrons de fournir les équipements décrits, en conformité avec toutes les conditions contractuelles et toutes les spécifications du dossier technique (les descriptifs techniques des fournitures, et le bordereau descriptif et quantitatif) pour un total Toutes Taxes Comprises de \_\_\_\_\_ Francs CFA TTC et dans le délai d'exécution imposé dans votre Lettre de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION.

Les documents suivants font partie de notre soumission :

- 1) La présente Lettre de Cotation établie suivant le modèle, datée et signée
- 2) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
- 3) Le cadre de bordereau des prix unitaires

- 4) La déclaration des qualifications suivant le modèle
- 5) Le projet de lettre commande paraphé à chaque page
- 6) Autres documents essentiels

Par notre participation à la présente procédure de soumission, nous acceptons toutes les conditions de la procédure de sélection, explicites dans le dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION, et déclarons qu'après nous en être rendus compte par nous-mêmes, notre offre tient compte des conditions d'accès et de fourniture des équipements.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

Nom:

Titre du signataire dans l'Entreprise:

## Annexe : Modèle de caution de soumission (cautionnement provisoire)

(N.B) : La fourniture d'un formulaire autre que le présent modèle n'est pas acceptable.

Adressée au **Maire de la Commune de BANA**, « Maître d'Ouvrage »

Attendu que le soumissionnaire....., ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du..... au titre de l'appel d'offres POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE

ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à .....francs CFA,

Nous..... [nom et adresse de la banque], représentée par..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché comme prévu dans celui-ci ;

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplis, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront les seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à ....., le .....

[signature de la banque]



## C. DECLARATION DE QUALIFICATIONS

### FORMULAIRE C.1. Présentation de la Firme

1	Statuts de la société	
2	Date d'incorporation	
3	No d'Identification Fiscale	
4	Adresse physique	Rue et numéro: Ville, Région
5	Adresse postale	BP Ville, région
6	Personnel de Direction	Nom, Téléphone(s), Adresse électronique
	Dir. Général	
	Dir. Technique	
	Dir. Administratif	
7	Nom, titre, de la personne autorisée à signer une soumission de montant inférieur à 30 Millions de FCFA	
8	Coordonnées bancaires	Nom Adresse No du Compte

## Documents à Joindre

9	Plan de localisation	
10	Registre du commerce	
11	LA patente	
12	La carte de contribuable	
13	L'attestation de non redevance fiscale	
14	Attestation Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale	
15	Déclaration sur l'honneur de non faillite	
16	Déclaration sur l'honneur de non exclusion/suspension par ARMP	
17	Attestation de domiciliation bancaire	

**FORMULAIRE C.2.**

**DECLARATION DE NON FAILLITE**

Nom de l'Entreprise

Adresse Postale

Adresse Physique

Messieurs,

Par la présente, nous déclarons sur l'honneur qu'à la date de la signature ci-dessous, notre entreprise n'est pas en situation de faillite, et nous nous engageons au cas où nous serions retenus comme adjudicataire provisoire pour l'exécution de projets, de vous soumettre dans les 7 jours de votre demande, une attestation dûment certifiée par l'autorité confirmant cette déclaration.

Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

Nom:

Titre du signataire dans l'Entreprise:

**FORMULAIRE C.3.**

**ATTESTATION DE NON EXCLUSION/SUSPENSION PAR L'ARMP**

**FORMULAIRE C.4. Déclaration d'Expérience de la Firme**

Les équipements listés doivent avoir été réceptionnés.

<b>DOMAINE D'INTERVENTION:</b>						
	Nom du projet	Nom du client	Contact client avec No Tél.	Montant contrat	Date signature contrat	Date Réception Provisoire
1						
2						
3						
4						
5						
etc						
<b>Total</b>				T =		

Note: Assurez-vous de joindre les copies des certificats de réception provisoire (et/ou définitive) de chacun des projets listés ci-dessus.

**FORMULAIRE C.5. Modèle de Curriculum Vitae du Responsable Technique désigné pour la Direction des projets**

Nom		
Prénom		
Adresse		
Nos de téléphone		

<b>Education/Diplôme</b>		
Nom de l'école		

Langue maternelle		
-------------------	--	--

**Expériences**

de Mois / Année à Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année à Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année à Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année à Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année à Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année à Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
	Fonction occupée	
	Projet	

Note: Assurez-vous de joindre les copies de diplômes, de certificats de travail ou de contrats

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

\*\*\*\*\*

MIISTERE DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU HAUT NKAM

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE BANA

\*\*\*\*\*

Email: comunedebana@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
LOCAL DEVELOPPMENT

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

UPPER NKAM DIVISION

\*\*\*\*\*

BANA COUNCIL

\*\*\*\*\*

BP : 35

**LETRE - COMMANDE** N°\_\_\_/LC/C-BNA/CIPM/2024 Passée après AVIS DE  
CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/C-BNA/CIPM/2024  
avec l'Entreprise \_\_\_\_\_,

B.P. \_\_\_\_\_ représentée par \_\_\_\_\_

POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE  
PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES  
PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA  
COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION N DE L'OUEST, EN  
PROCEDURE D'URGENCE

Titulaire : \_\_\_\_\_

BP : \_\_\_\_\_

Registre de commerce RCN° : \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

N° Compte bancaire : \_\_\_\_\_

**Objet :** LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A  
CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA  
MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA,  
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE

**Lieu :** la Commune de BANA

**Délai d'exécution :** quatre-vingt-six (90) jours calendaires

**Montant :TTC** \_\_\_\_\_

HTVA \_\_\_\_\_

TVA \_\_\_\_\_

IR \_\_\_\_\_

**Net à mandater :** \_\_\_\_\_

Poste comptable assignataire : \_\_\_\_\_

Financement : \_\_\_\_\_

Autorisation de dépense : \_\_\_\_\_

Imputation budgétaire : \_\_\_\_\_

Souscrite le \_\_\_\_\_

Signée le \_\_\_\_\_

Notifiée le \_\_\_\_\_

Enregistrée le \_\_\_\_\_

**ENTRE :**

La République du Cameroun représentée par le Maire de la Commune de BANA ci-après désigné,

**« AUTORITE CONTRACTANTE »**

**D'UNE PART,**

**ET**

L'Entreprise : \_\_\_\_\_ ;  
Représentée par \_\_\_\_\_  
Ci-après désignée

**« L'ENTREPRENEUR »**

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

## SOMMAIRE

### **CHAPITRE I : GENERALITES**

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

### **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

- ARTICLE 8 - ORDRE DE SERVICE
- ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 10 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 11 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 12 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 13 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 14 - GARANTIE ET SERVICE APRES-VENTE
- ARTICLE 15 - ASSURANCE ET TRANSPORT

### **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

- ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 20 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

- ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23 - LITIGES
- ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 25 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1er - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande a pour objet CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, RÉGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

### ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande est passée suivant la AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 01 /DC/C-BNA/CIPM/2024.

### ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les propositions non contraires au CCAP et au descriptif de la fourniture ci-dessous visée.
- le Cahier des Clauses Administratives Particulière
- le devis quantitatif et estimatif

### ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que :

- **Le maître d'ouvrage** est Maire de la commune de BANA ;
- **L'Autorité Contractante** est le Maire de la commune de BANA
- Les attributions du **Chef de Service du marché** sont dévolues au Chef Service des marchés de la commune de BANA
- Les attributions de **l'Ingénieur du marché** sont exercées par l'Ingénieur Biomédical et le chef service du patrimoine pour les fournitures et matériels ne relevant pas du corps médical

L'Ingénieur ou son représentant doit vérifier que les fournitures et prestations soient conformes aux spécifications techniques décrites au devis technique du présent marché, les approuver ou les refuser si elles sont non conformes.

### ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à **soixante (60) jours** à compter de la date de notification de la présente lettre-commande.

Les livraisons se feront au Centre Médical d'Arrondissement de Bana, au CSI de Badoumla et au CSI de Batcha, dans la commune de Bana

### ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile  
(À préciser)

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## CHAPITRE II EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

### ARTICLE 8 - ORDRE DE SERVICE

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.
- 8.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie à l'Autorité Contractante, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- 8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur ou le Maître d'œuvre (le cas échéant) avec copie à l'Autorité Contractante, à l'ARMP et au Chef de Service du marché.
- 8.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Autorité Cocontractante, à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.
- 8.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par les services de ce dernier au Cocontractant avec copie au Maître d'Ouvrage, au Chef de service, à l'Ingénieur, à l'ARMP et au Maître d'œuvre.
- 8.6 Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.
- 8.7 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.
- 8.8 S'agissant des ordres de service signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Maître d'Ouvrage, la notification doit être faite dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de transmission par l'Autorité Contractante au Maître d'Ouvrage. Passé ce délai, l'Autorité Contractante constate la carence du Maître d'Ouvrage, se substitue à lui et procède à ladite notification.

### ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture d'équipements tels que décrite dans L'ARTICLE 10 sous le contrôle de l'Ingénieur de contrôle et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre -commande

### ARTICLE 11 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent l'acquisition et la mise en service des fournitures suivantes (Voir devis descriptif)

## **ARTICLE 12 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR**

*Avant la réception provisoire, le fournisseur devra transmettre à l'autorité contractante avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur les documents suivants:*

23. Copie de la facture du fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
24. Notification de la livraison ;
25. Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur ;
26. Certificat d'origine;
27. Certificats de conformité montrant que la fourniture à livrer respecte la norme ;
28. Attestation du service après-vente.

## **ARTICLE 13 - RECEPTION PROVISOIRE DES FOURNITURES**

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit à L'Ingénieur avec copie au Chef de Service, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception: ( pour ce qui est de la construction).

**- la réception est prononcée lorsque :**

- La fourniture sera effective conformément aux spécifications du présent Marché et aux règles de l'art ;
- Les installations répondront aux prescriptions normatives en vigueur ;
- Les installations auront subi avec satisfaction les essais et les épreuves spécifiques ;

**- La Commission de réception sera composée des membres suivants :**

1. Le Maire de la commune de BANA ou son représentant : Président ;
2. L'ingénieur Biomédical pour les équipements médicaux : Rapporteur ;
3. Le chef service du Patrimoine (pour les autres types d'équipements) : Rapporteur
4. Le MINMAP à travers sa brigade départementale de contrôle : Observateur
5. Le comptable matière de la commune de BANA : Membre
6. L'autorité contractante : Membre
7. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement de BANA: Membre ;
8. Le Fournisseur ou son représentant : Membre.
9. Le représentant du FEICOM : Membre

**N.B :** Cette commission sera convoquée par son Président 48 heures avant la date fixée pour la réception des fournitures.

La Commission vérifiera la conformité de la fourniture, avec les prescriptions de la lettre commande, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un Procès-verbal de réception, signé de tous les membres de la commission et par le fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

## **ARTICLE 14 - GARANTIE ET SERVICE APRES VENTE**

Le service après-vente sera assuré par le fournisseur pendant une durée de six (06) mois à compter de la date de réception de la Fourniture, et leur mise en service. Le cautionnement sera restitué à la fin du service après-vente.

### ARTICLE 15 - ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. L'autorité contractante doit être déchargée de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur CAF des fournitures "magasin à magasin" sur une base "tous risques", y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. L'autorité contractante doit être désignée comme bénéficiaire.

## CHAPITRE III DISPOSITIONS FINANCIERES

### ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

### ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de : en chiffres \_\_\_\_\_ FCFA TTC ( \_\_\_\_\_ en lettre) conformément au détail estimatif joint en annexe.

### ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT

#### 17.1 Avance de démarrage

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage

#### 17.2 Échelonnement des Paiements

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutées.

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

### ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE

L'Autorité Contractante se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N° \_\_\_\_\_ au nom de Ets \_\_\_\_\_.

### ARTICLE 20 - REGIME FISCAL

La présente lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

### ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché seront enregistrés et timbrés exclusivement au Centre Régional des Impôts de l'Ouest par les soins et aux frais de l'entrepreneur, conformément à la réglementation en vigueur.

NB : Après enregistrement, l'entrepreneur remet (06) copies enregistrées à l'Autorité Contractante pour distribution.

## CHAPITRE IV DISPOSITIONS DIVERSES

### ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande seront édités et diffusés par les soins du Fournisseur.

### **ARTICLE 23 - LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

### **ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

#### **Pénalités de retard (CCAG Article 32 complété)**

23.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

23.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base.

### **ARTICLE 25 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE

N° \_\_\_\_\_/LC/C-BNA/SP/ CIPM/2024

PASSEE APRES CONSULTATION AVEC LA SOCIETE : Ets \_\_\_\_\_, BP :  
\_\_\_\_\_, Tel : \_\_\_\_\_

POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE  
PATATE A CHAIRE ORANGE, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES  
PRENANTES SUR LA MALNUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA  
COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION N DE L'OUEST, EN  
PROCEDURE D'URGENCE

DU .....

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : \_\_\_\_\_ en chiffres  
FCFA TTC ( \_\_\_\_\_ en lettres)

DELAI D'EXECUTION: QUATRE-VINGT-DIX (90)

Lue et acceptée le \_\_\_\_\_  
Par  
L'ENTREPRENEUR

Signée le \_\_\_\_\_  
Par  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA  
(Autorité Contractante)

## ENREGISTREMENT

### E Modèle pour les moyens en personnel et en matériel

#### I. PERSONNEL

	NOMS	QUALIFICATION (diplôme - formation expérience)	FONCTION SUR CHANTIER
A. Cadres – Direction de chantier			
B. Encadrement			

	NOMBRE
C. Maçons	
D. Ouvriers specialisés	

#### II. EQUIPEMENTS

##### II-1 Equipement et Matériel pour l'exécution des travaux

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT	PROVENANCE	STATUT <sup>5</sup>

II-2 Petits matériels et outillages de chantier

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT	PROVENANCE

Fait à ....., le .....

Le soumissionnaire (Nom, prénom, signature et cachet)

#### IV. DOSSIER TECHNIQUE

Le Dossier Technique est présenté conjointement et fait partie du dossier de AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION. Le Dossier Technique inclut:

- Le Bordereau des Prix Unitaires ;
- Le Devis Quantitatif, descriptif et estimatif des quantités constituant la décomposition du prix global et forfaitaire du marché ;
- Les prospectus

#### ARTICLE 11 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

##### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES :

##### GRILLE COMPARATIVE DES OFFRES

#### ENTREPRISE

A) PIECES ADMINISTRATIVES :	OUI	NON
- La carte de contribuable,		
- L'attestation de non redevance fiscale,		
- Une attestation de l'ARMP de non exclusion des marchés,		
- Une attestation de non faillite par le greffe du tribunal de grande instance du lieu de siège de l'entreprise		
- Un certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis-à-vis de la sécurité sociale signé par le chef de centre CNPS ou un représentant ;		
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;		
- La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres (original) ;		
- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 160.000 (cent soixante mille) francs FCFA ;		
- Le projet de lettre de cotation rempli. Paraphé signé et daté ;		
- Le registre de commerce certifié		

B) PIECES TECHNIQUES CONSTITUTIVES :	OUI	NON
- Des références de l'Entreprise (justifier avec les copies des premières et dernières pages des contrats;		
- De l'attestation de capacité financière supérieure à 10 000 000 (dix millions) de FCFA ;		
- Des formulaires renseignés joints en annexe ;		
- Du prospectus de chaque équipement.		
- Des références de l'Entreprise (justifier avec les copies des premières et dernières pages des contrats;		

C) OFFRE FINANCIERE	OUI	NON
- La Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après : IV. A), datée timbrée et signée ;		
- Le bordereau des prix unitaire daté et signé (BPU) (voir modèle en annexe)		
- Le Bordereau Quantitatif et Estimatif dûment rempli (modèle IV, B), daté et signé.		
- Avoir livré au moins 02 (deux) marchés de matériels et/ou de prestations médico-sanitaires humaines ou vétérinaires dont le montant TTC est supérieur ou égal 50 000 000 FCFA dans les administrations publiques et parapubliques pendant les deux dernières années		

**D) MONTANT :** HT corrigé avec rabais  
TTC corrigé avec rabais

NOMS

QUALITE

SIGNATURE

## LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

En application des dispositions de l'article 70 du code des Marchés Publics, relatives au cautionnement des marchés, le Ministre des Finances a, par lettre n° 00015091/MINFI/SG/DGT/CFM/DCFMA/DMMF/SDMMF du 21 mars 2017, actualisé la liste des Banques et Compagnies d'Assurances agréées et habilitées à émettre les cautions dans la cadre des Marchés Publics au 21 mars 2017 ; Il s'agit de :

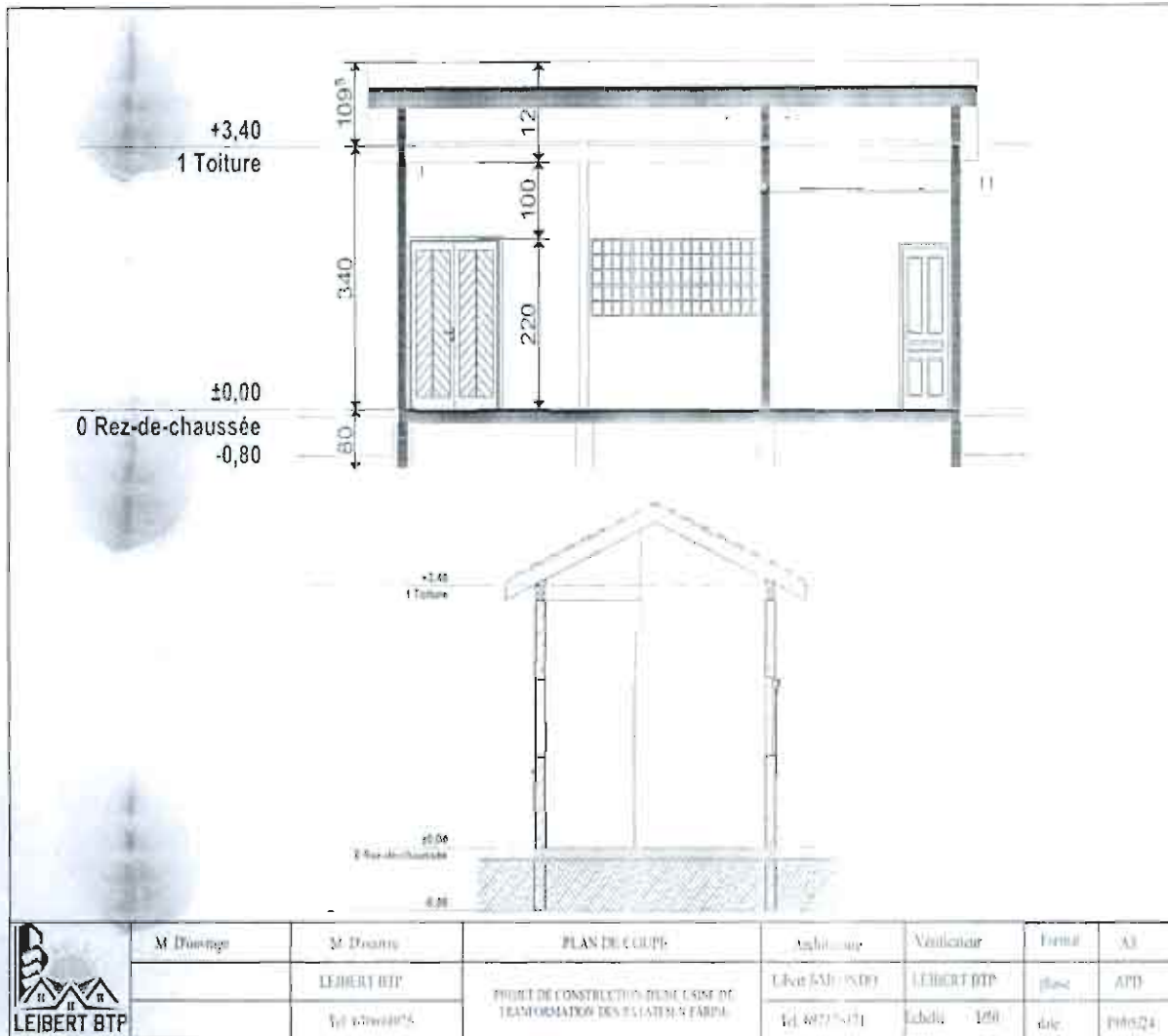
### I- BANQUES

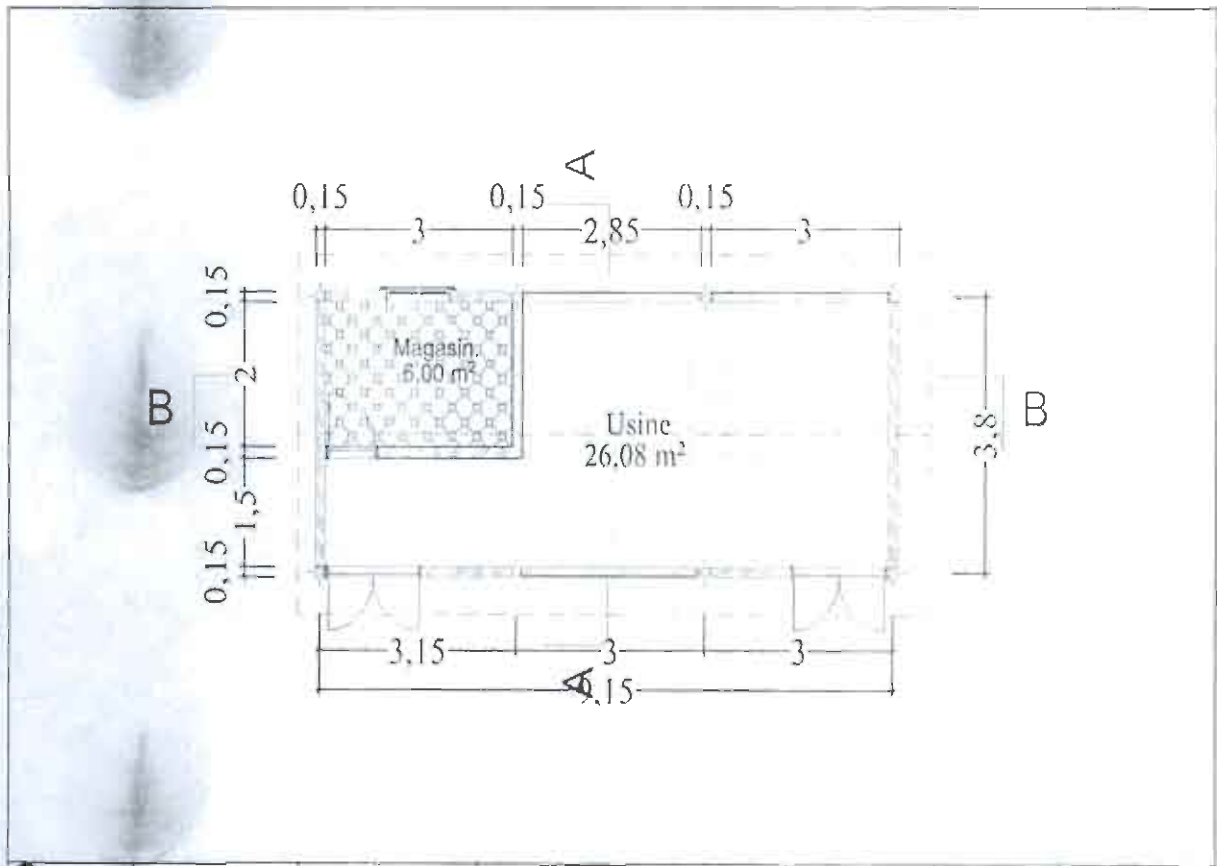
- 1- AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
- 2- BANGE BANK CAMEROUN ( BANGE CMR ), BP: 34 692 Yaoundé ;
- 3- BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
- 4- BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PMIE), BP 12 962 Yaoundé;
- 5- BGFI Bank Cameroun ( BGFI Bank Cameroun), BP 660 Douala;
- 6- BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1 925 Douala;
- 7- CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
- 8- COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
- 9- Credit COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE – Bank ( CCA –BANK), BP 6 575 Yaoundé;
- 10- ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 11- NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- 12- SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB -CAMEROUN), BP 300 Douala ;
- 13- SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN (SGBC), BP 4 042 Douala ;
- 14- STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
- 15- UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- 16-UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala;

### II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

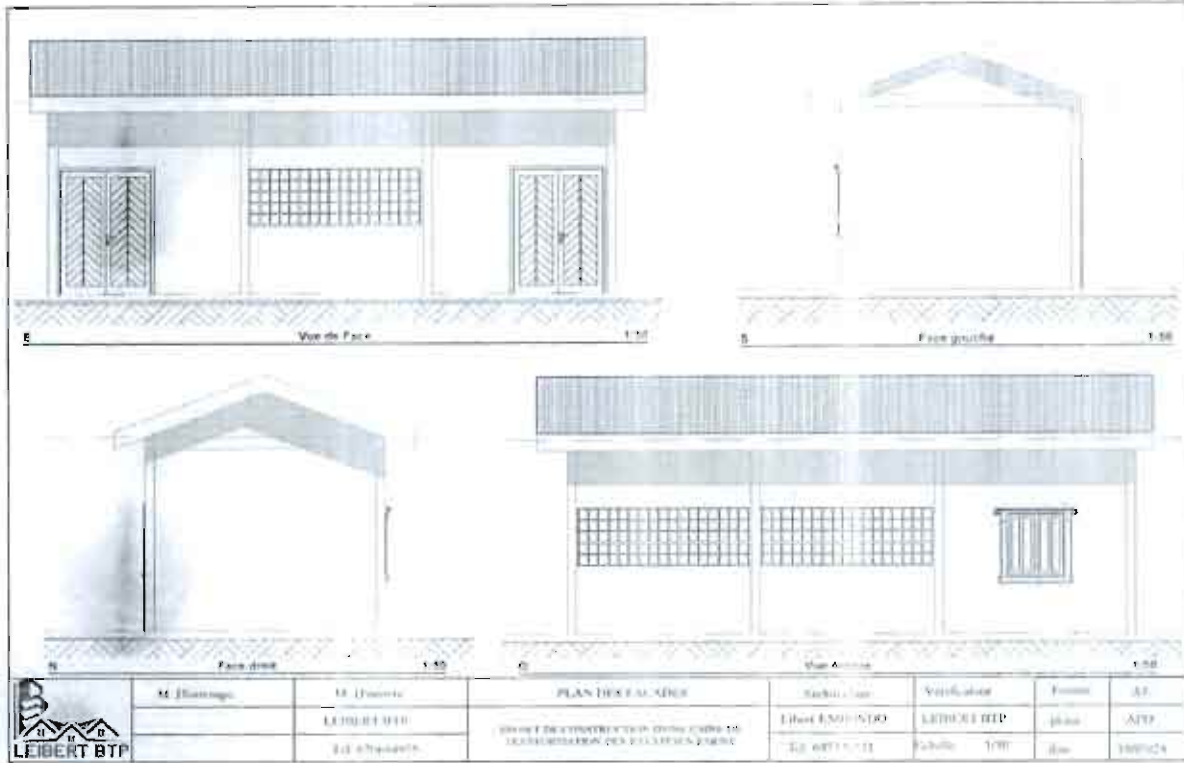
- 17- ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
- 18- AREA (ASSURANCE ET REASSURANCE), BP : 15584 Douala ;
- 19- ATLANTIQUE ASSURANCES CAMEROUN (IARDT), BP : 3073 Douala ;
- 20- CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala ;
- 21- CPA SA, BP : 54 Douala ;
- 22- NSIA Assurances, BP : 2759 Douala ;
- 23- PROASSUR, BP: 5963 Douala;
- 24- Prudential Beneficial General Insurance, BP: 2328 Douala;
- 25- Royal ONYX Insurance Cie, BP : 12230 Douala ;
- 26- SAAR, BP : 1011 Douala ;
- 27- SANLAM ASSURANCES CAMEROUN, BP : 12125 Douala ;
- 28- ZENITHE INSURANCE, BP : 1540 Douala ;

# PLANS



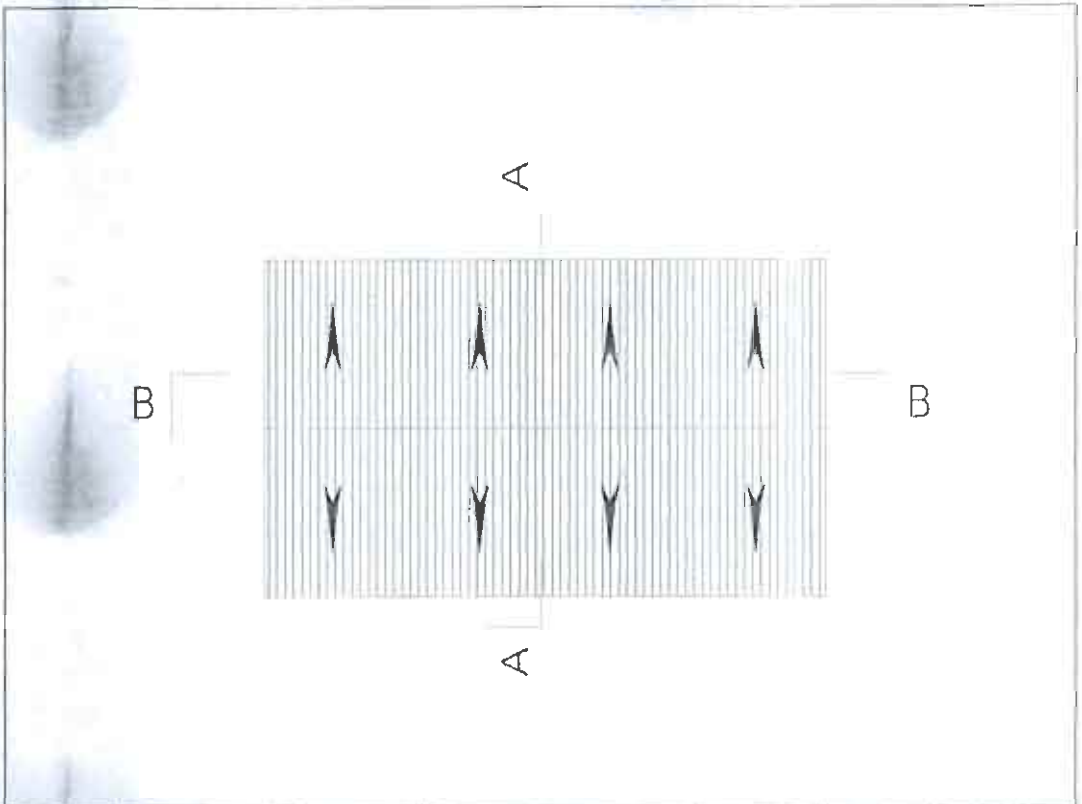


	M. Dessiné(e)	M. Dessiné(e)	<b>PLAN DE DISTRIBUTION</b> PROJET DE CONSTRUCTION d'une usine de TRANSFORMATION DE POLYESTER S'ABRITÉ	Architecte	Vérificateur	Format	A3
		LEIBERT BTP		Libert SAUS (ND)	LEIBERT BTP	A3x42	A3D
		1/1 25/04/2023		1/1 00/11/2021	Échelle: 1/50	date: 10/02/23	



M. Dessinateur	M. Directeur	PLAN DE FACADES	Scale: 1/50	Vérificateur	Projet	DT
	LEIBERT BTP	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CABANE DE RECHERCHES DES COLLECTEURS D'EAU	1/50	LEIBERT BTP	1/50	APP
	211 47444444		211 47444444	211 47444444	211 47444444	211 47444444





 <b>LEIBERT BTP</b>	M. Directeur	SE. Directeur	<b>PLANS DE SOUCI</b>	Architecte	Visiteur	Phase	AJ
		LEIBERT BTP	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ D'INSTALLATION DE CALZADOS FRIOS	LEIBERT BTP	LEIBERT BTP	phase	AJ
		Tel. 0204077		Tel. 0204077	Fecha: 15/08	del	19/08/24